

Les Pays de Saclay



Une entité remarquable, espace d'équilibre pour la région Ile de France

LE PÔLE AGRIURBAIN DES PAYS DE SACLAY

PARTIE 1 : SYNTHÈSE DU PROJET

PROJET PRÉSENTÉ PAR LE COLLECTIF

« UN AUTRE AVENIR POUR LES PAYS DE SACLAY »

Le projet que nous présentons est constitué de 3 parties

Partie 1 : Synthèse du projet

- Le collectif « Un autre avenir pour les Pays de Saclay »
- Le projet de **Pôle agriurbain des Pays de Saclay**
 - Préambule
 - La géographie des Pays de Saclay
 - Synthèse du projet
 - Constat et enjeux
- Plan d'action

Partie 2 : Le projet détaillé

- Le projet détaillé de Pôle agri urbain des Pays de Saclay
- Contribution et avis d'acteurs du territoire sur le projet des Pays de Saclay
- Le développement durable, définition

Partie 3 : Annexes et documents

- Extrait des conclusions de l'audit patrimonial commandée par la Région IDF et réalisée par Terre et Cité
- Extrait de l'intervention du premier Ministre F. Fillon le 13/09/07 à l'INRA
- Exemples de territoires agri urbains
- Extrait du rapport de la FAO sur le rôle de l'agriculture (bio) face aux enjeux mondiaux
- Présentation des Réserves de Biosphère (programme MAB de l'UNESCO)
- Charte des villes européennes « durables »

➤ **Contact : « contact@lespaysdesaclay.org »**

1. LE COLLECTIF «UN AUTRE AVENIR POUR LES PAYS DE SACLAY»

Le collectif « Un autre avenir pour les Pays de Saclay », se compose, à l'heure actuelle, des associations et groupes suivants :

L'AMAP des Jardins de Cérés (91 et 78), les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB), les Verts Ile de France, la SCi des Terres Fertiles, les Associations pour le Maintien d'un Agriculture Paysanne (AMAP) d'Ile de France, Nature et Progrès IDF, ASES (Saclay), les Amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'Association du Triangle Vert du Hurepoix, CAP 21 Yvelines.

Le collectif s'est créé en 2006 pour proposer un projet de territoire pour les Pays de Saclay.

Il est constitué d'associations locales et régionales, de militants, d'experts reconnus dans leurs spécialités. Il est soutenu par de nombreux élus et scientifiques. Un grand nombre a participé à l'étude patrimoniale de Terre et Cité.

Sur le territoire des Pays de Saclay, l'implication du monde associatif doit être considérée comme une opportunité pour un projet de territoire, d'autant plus que les membres de ces associations sont intégrés dans le tissu économique et social local qu'ils connaissent bien.

Les membres du collectif font partie d'associations ou de structures très actives, non seulement localement, mais aussi aux niveaux d'instances ou de projets régionaux, nationaux ou européens.

Le collectif a résolument choisi une démarche participative afin de recueillir une vision partagée de l'avenir et de construire un projet de territoire équilibré. Il représente au travers des associations et groupes le constituant plus de 6000 citoyens.

Le collectif a organisé début 2007, plusieurs rencontres avec les citoyens, des élus, des agriculteurs, des responsables d'entreprise et de centres de recherche, ce qui a permis à ces acteurs de mieux comprendre les enjeux et de s'exprimer librement, de manière diversifiée ; d'ailleurs près de 50 personnes se sont exprimées (voir les contributions regroupées en annexe).

Le projet de territoire des « Pays de Saclay » diffère d'autres démarches par la méthode, participation en amont des acteurs locaux, d'experts connaissant le territoire et par les solutions proposées garantissant un avenir pour les générations futures.

2. LE PROJET DE POLE AGRIURBAIN DES PAYS DE SACLAY ¹

2.1. PREAMBULE

➤ Objectif du projet

Le territoire des Pays de Saclay qui se caractérise par la présence dans un environnement urbain, de terres agricoles, de bois, de vallées et de pôles technologiques et d'enseignement, ne deviendra exemplaire que s'il s'appuie sur l'ensemble de ces richesses et réussit à y maintenir un équilibre sans privilégier l'une ou l'autre des activités. Cet équilibre est en effet fragile et pourrait facilement être rompu de manière irréversible.

Nous avons souhaité élaborer un projet qui soit partagé par tous les acteurs de ce territoire. Il a déjà fait l'objet de nombreux échanges et débats et cette concertation doit être encore élargie au cours des étapes à venir. Notre projet s'affiche résolument dans une démarche d'un véritable développement durable ² du territoire par leurs actes en termes de déplacement, de consommation d'énergie, de recyclage des déchets, de modes d'achats et de consommation.

En ce sens il doit permettre de créer les conditions pour que les acteurs, citoyens, collectivités, entreprises, organismes publics ou privés, agriculteurs, deviennent responsables du développement durable ² du territoire par leurs actes en termes de déplacement, de consommation d'énergie, de recyclage des déchets, de modes d'achats et de consommation.

➤ Les enjeux mondiaux

Les conséquences des activités humaines sur le climat sont dramatiques et reconnues par tous. Chacun à son niveau, national ou local, élus ou citoyens, doit agir localement dès maintenant.

Les enjeux et sources de conflits potentiels pour les générations futures sont identifiés: contenir les dérèglements climatiques, assurer l'accès à l'eau, nourrir la population mondiale, réduire la consommation d'énergie dans les pays riches et rétablir les équilibres Nord-Sud.

Les systèmes économiques et les modes de vie actuels surconsomment les ressources fossiles, détruisent les terres fertiles, les équilibres biologiques et climatiques de la planète. Chaque jour de nouvelles informations confirment l'urgence d'agir.

L'agriculture conventionnelle qui fonctionne principalement à base de pétrole (ressource non renouvelable) conduit à l'impasse, ne respecte pas le vivant et ne permet plus à ses agriculteurs de vivre de leur travail. L'agriculture devra évoluer et le premier devoir de chacun est de maintenir les espaces naturels et agricoles.

Par conséquent tout projet, surtout s'il se veut d'intérêt national, se doit d'être exemplaire, doit considérer ces réalités comme une priorité absolue.

La recherche scientifique peut apporter des solutions à ces enjeux. De même les choix en termes de logements, de transports et de protection de l'environnement doivent contribuer à répondre à ces enjeux mondiaux par des actions locales. De nombreuses initiatives européennes, nationales, régionales ou locales allant dans ce sens voient le jour. ³

➤ Créer un territoire « agriurbain » équilibré.

A 15 kilomètres de la capitale, l'agriculture n'est plus seulement une activité périurbaine, coincée entre la ville et la campagne, mais devient une « agriculture des villes ».

L'objectif est donc de construire des territoires où les espaces agricoles structurent l'espace agriurbain pour y jouer leur rôle économique et social. Cet objectif impose que la préservation des terres agricoles soit reconnue par tous comme prioritaire et urgente. Les actions permettant d'atteindre cet objectif devront être mises en place dès le démarrage du projet.

Ces choix sont structurants pour la ville, la recherche, les implantations d'activités économiques et de logements, les déplacements et modes de transports, l'organisation de la cité et du lien social entre les acteurs du territoire.

«Préparer un futur exemplaire pour un territoire exceptionnel»

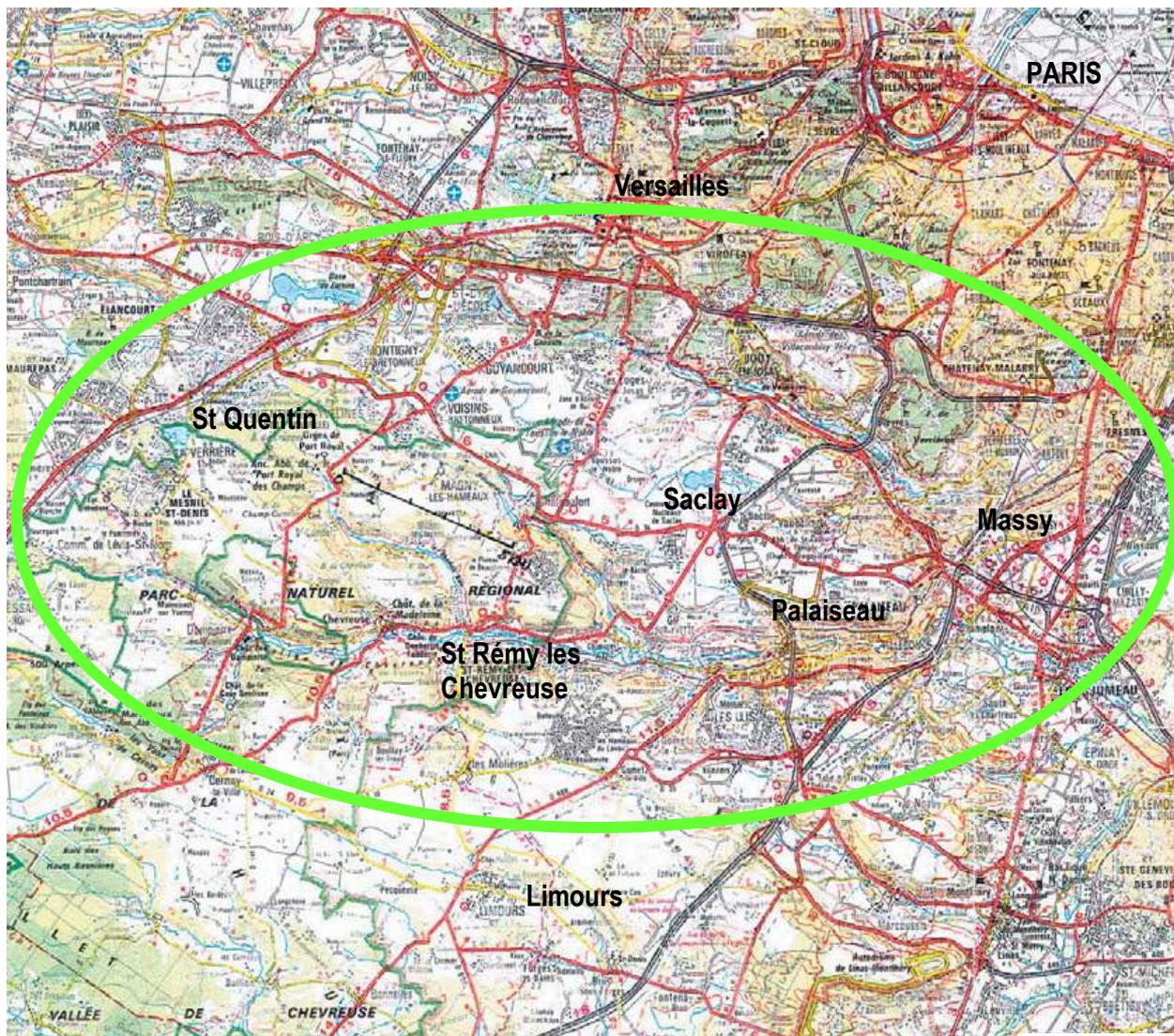
¹ Les Pays de Saclay : marque déposée à l'INPI

² Développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

³ Les réseaux PURPLE et Terres en Ville, des territoires agriurbains à Milan, Laval (Québec), Barcelone, le Triangle Vert (91)

2.2. LA GEOGRAPHIE DES PAYS DE SACLAY

2.2.1. Les Pays de Saclay[®], entre Plaine de Versailles et Hurepoix



Les Pays de Saclay sont formés par l'ensemble des territoires et communes ayant des liens avec le Plateau de Saclay et les vallées environnantes. (Bièvre, Yvette et Mérintaise). Ils se situent dans les départements de l'Essonne (91) et des Yvelines (78).

Ces liens sont divers, ils peuvent être : la proximité géographique, les interdépendances dans les domaines de l'hydraulique, des relations sociales, de l'urbanisme, de la solidarité, de l'économie et des liens créés par des axes de transports et les vallées.

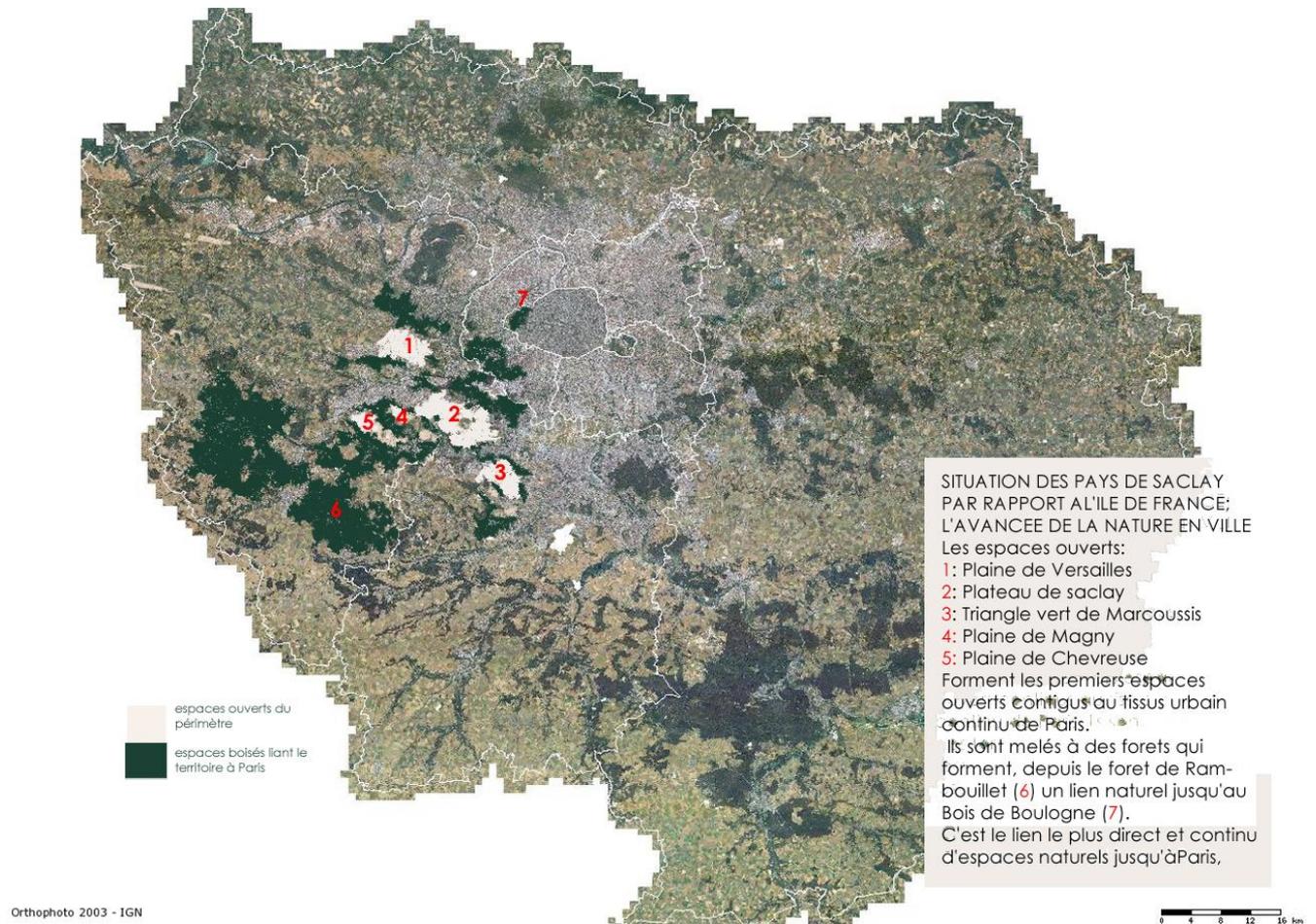
En ce sens, les territoires et communes situés à l'ouest du Plateau de Saclay, la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, la frange sud de la Communauté de communes du Grand Parc, le sud-est la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, font partie des « Pays de Saclay ».

Ils incluent également des communes de la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, de la Communauté de communes du Hurepoix et de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne.

Les Pays de Saclay rassemblent les richesses économiques et sociales, naturelles et patrimoniales des différents territoires qui sont très différents mais complémentaires les uns des autres.

Ce territoire n'est pas isolé. Son évolution doit valoriser, non seulement le quadrant sud-ouest de l'Île de France, mais la région dans sa totalité. Les Pays de Saclay doivent s'intégrer dans cet environnement et non pas se fondre ou se banaliser. C'est le sens du projet « Valoriser les Pays de Saclay ».

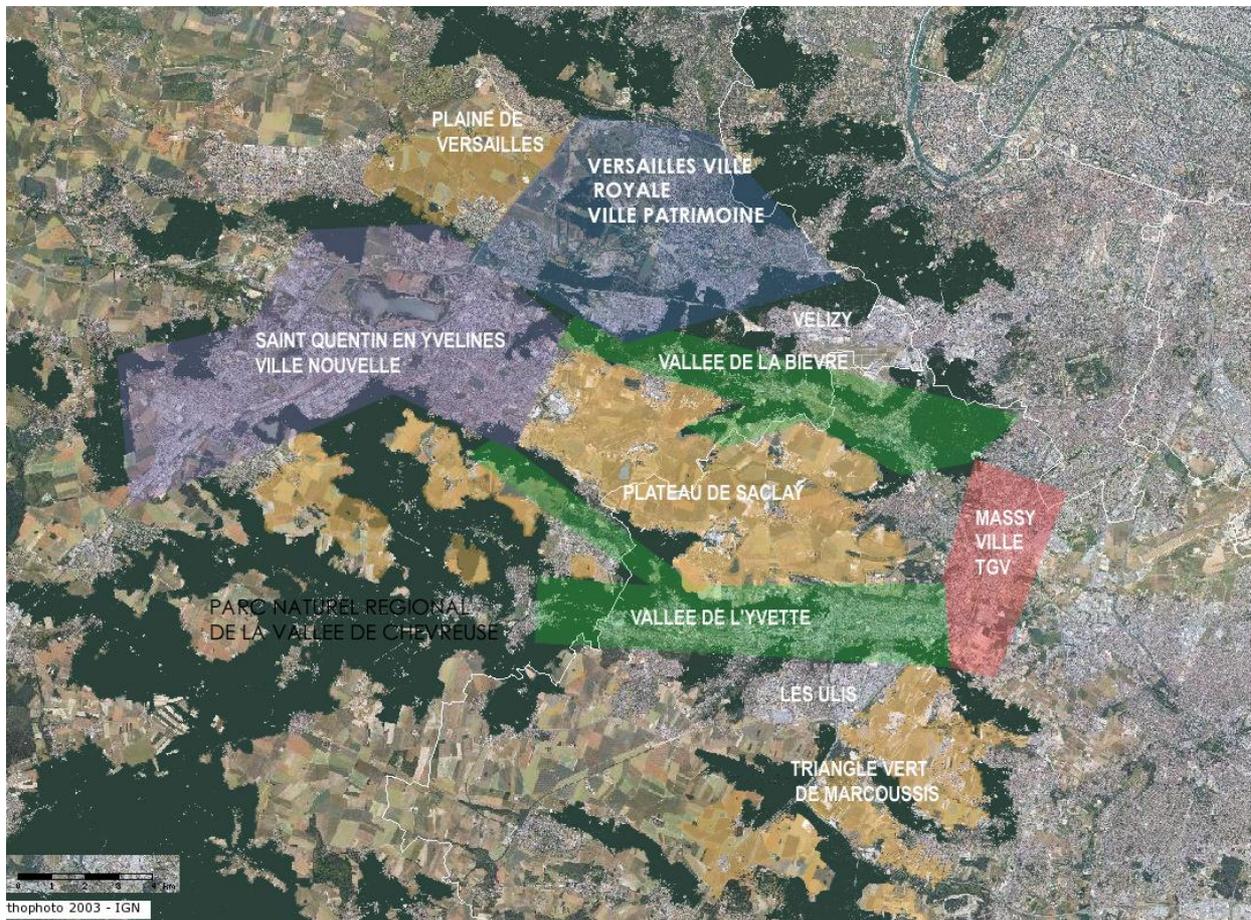
2.2.2. La situation des Pays de Saclay en Ile de France



Les espaces ouverts (en blanc sur la carte) des Pays de Saclay forment des espaces de grande envergure encore cultivés, à proximité de l'urbanisation parisienne.

De plus ils se combinent avec des forêts pour créer un couloir d'espaces naturels se relayant depuis la forêt de Rambouillet jusqu'au bois de Boulogne en passant par les forêts de Meudon et de Saint Cloud. Cette rencontre entre la ville et la nature est la plus marquée de la région.

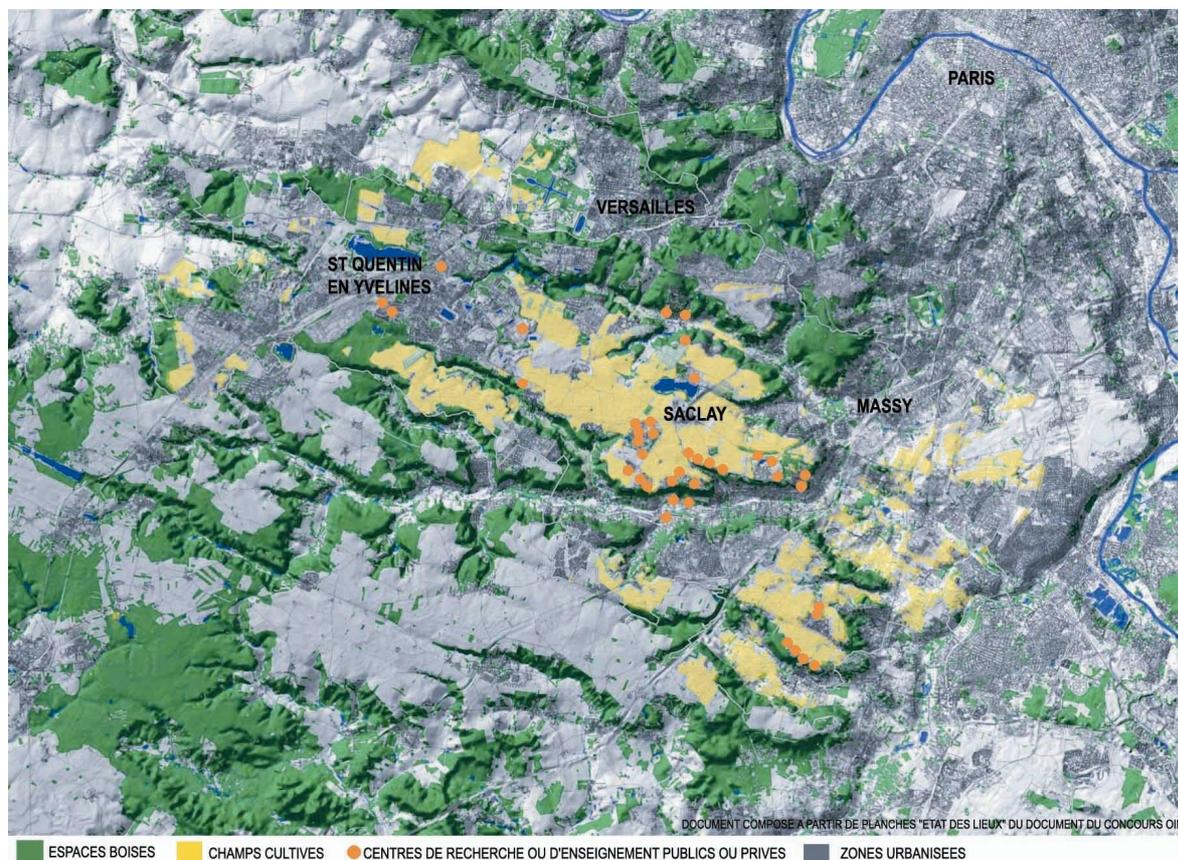
2.2.3. Les Pays de Saclay un territoire riche d'identités paysagères diverses



Ce territoire est composé d'entités aux personnalités paysagères, culturelles, historiques et économiques très variées et même contrastées. Cette juxtaposition d'espaces divers et complémentaires forme sa richesse. Il est important de reconnaître, préserver voire conforter ces identités respectives.

Trois villes très distinctes forment trois pôles principaux : Versailles au nord, Saint Quentin en Yvelines à l'ouest et Massy à l'est, deux vallées remarquables par leur caractère pittoresque les relient : la vallée de la Bièvre et de l'Yvette, en encadrant un grand espace ouvert : le plateau de Saclay. L'ensemble est poursuivi par les plaines maraîchères du Triangle Vert au sud-est et par les espaces agricoles de la plaine de Versailles au nord. Cette diversité est permise par le socle géographique et boisé qui sépare clairement les parties et par la présence au centre d'un grand « vide » précieux préservant les identités respectives.

2.2.4. Un équilibre précieux



L'équilibre de ce territoire est à considérer comme un précieux héritage. On y perçoit encore toutes les étapes de son évolution, depuis sa formation géologique jusqu'aux installations humaines les plus récentes. C'est ce qui en fait sa valeur.

La géographie forme la structure : le relief de plateau aux terres fertiles entaillé de vallées étroites, typique du Hurepoix, est souligné par les boisements qui occupent toutes les ruptures de pente. Le paysage se déploie en séquences rythmées par le relief.

2.3. SYNTHÈSE DU PROJET

Le projet a été élaboré par le collectif « Un autre avenir pour les Pays de Saclay⁴ ». Il est la synthèse d'un travail avec de nombreux citoyens et les acteurs de ce territoire (voir les témoignages dans le document annexe).

Il s'inscrit dans la continuité du bilan patrimonial financé par la région Ile de France et mené par l'association Terre et Cité en 2003.

➤ **Comment répondre aux enjeux actuels et futurs**

Le concours d'idées de l'OIN a le mérite de faire réfléchir à une vision globale du territoire.

Cependant dans sa forme, il privilégie des idées, des images séductrices ce qui conduit à une surenchère de d'idées déconnectées du contexte. Il programme la planification d'équipements importants ce qui nous semble inutile.

Nous avons préféré orienter le projet vers une réflexion qui conduit à repenser l'avenir du territoire avec ses acteurs et à partir de ses atouts intrinsèques sans préjuger des réalisations d'infrastructures ou d'équipements.

Cette approche prend le problème dans le bon sens. Le projet se veut la base d'une charte de territoire à établir par les acteurs locaux.

Il s'appuie sur les atouts et les richesses du territoire dans l'objectif de les valoriser et de les transmettre aux générations futures.

En effet, l'enjeu n'est pas que local et régional, ni même national, il est aussi planétaire. Car notre civilisation ne saura relever les immenses défis auxquels elle sera confrontée dans les prochaines décennies, que si sont conjuguées, une pensée globale et des actions locales. Ceci doit s'exprimer dans un comportement responsable au niveau individuel, mais aussi à travers des choix de gouvernance et d'aménagement du territoire, affirmés et portés par l'ensemble de ses citoyens.

Le plan d'action que nous proposons consiste à la mise en place d'une organisation et une démarche afin de poursuivre les réflexions présentées dans ce document, explorer des pistes et construire le territoire des Pays de Saclay.

➤ **Développer une nouvelle agriculture des villes en territoire agriurbain**

Il est impératif de préserver les terres fertiles qui sont la richesse de demain. Depuis plusieurs années des agriculteurs des Pays de Saclay ont déjà fait évoluer leurs pratiques (moins d'intrants chimiques, moins de labours). L'agriculture en général et celle des villes dans un territoire agriurbain devra être fondée sur une agronomie respectueuse de l'environnement, de la terre et de la santé des hommes. Cette évolution se fera dans le temps, afin de prendre en compte les contraintes et réalités économiques actuelles des exploitations agricoles.

La diversification des productions agricoles et le développement de circuits de distribution courts ont un impact écologique, social et économique positif et important. L'apport de cette agriculture des villes et notamment dans la ceinture verte francilienne, est soulignée dans le livre blanc du plan climat de Paris et par la région Ile de France dans son projet de territoire responsable pour la cohésion sociale (TRIF) appuyé par le Conseil de l'Europe.

La FAO (Food and Agriculture Organization des Nations Unies) alerte sur les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire mondiale, notamment en raison du changement climatique mais aussi de la disparition accélérée des terres agricoles et insiste sur le rôle social de l'agriculture pour répondre aux enjeux auxquels nous devons faire face collectivement. La FAO reconnaît aussi que l'agriculture biologique et son mode de production, pourrait suffire à nourrir les habitants de la planète. L'évolution vers une agriculture nourricière de proximité, couplée à l'intégration de filières de transformation (de produits issus de l'agriculture pour l'alimentation, mais aussi pour le bâtiment, les textiles, la chimie), sera fortement créatrice d'emplois locaux.

Il est important de ne pas se laisser emporter par le mirage des agro-carburants, nommés à tort « bio-carburant ». En effet en dehors de la concurrence territoriale qui peut se créer entre des cultures nourricières et la production d'agro-carburants, ils seront cultivées de manière conventionnelle, consommatrice d'intrants chimiques, non respectueuse de l'environnement et des hommes.

Il est dans un premier temps, nécessaire de préserver les terres fertiles par des moyens juridiques forts, sans pour autant figer le territoire et brider l'évolution et la rentabilité des entreprises agricoles : zone agricole protégée, réserve de biosphère, parc agriurbain (voir les exemples ci dessous et en document annexe).

⁴ Le Collectif « Un autre avenir pour les Pays de Saclay » : l'AMAP des Jardins de Cérès (91 et 78), les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB), les Verts Ile de France, la SCI des Terres Fertiles, Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) d'Ile de France, Nature et Progrès IDF, ASES (Saclay), Les Amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'Association du Triangle Vert du Hurepoix, CAP 21 Yvelines

➤ **S'inspirer d'autres exemples de territoires agriurbains en France et à l'étranger**

Il existe, en Europe et dans le monde, des agglomérations qui ont su développer l'agriculture de proximité.

Ces villes ont associé les activités agricoles et l'agro-tourisme, dans un urbanisme intégré valorisant les produits locaux. On peut citer : Laval (au Québec), Milan, Barcelone, les « Fair trade towns » qui connaissent un essor fulgurant en Angleterre, les « Territoires responsables » soutenus depuis 2007 par le Conseil de l'Europe et le réseau européen IRIS⁵ de l'économie solidaire qui combine responsabilité sociale et environnementale. (voir en seconde partie du document).

Plus proche de nous, l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (78) ainsi que le Triangle Vert (91) démontrent qu'il est possible de réussir des projets de territoires agriurbains.

➤ **Redéployer les moyens d'une recherche efficace, créatrice d'emplois**

Le projet s'appuie sur la présence remarquable d'un fort potentiel de recherche. Nous proposons qu'une partie des programmes de recherche soit orientée sur des sujets cruciaux pour le développement durable. L'exemplarité et la visibilité souhaitées pour ces territoires peuvent venir de cette opportunité si on sait l'exploiter.

Il propose également de mieux utiliser la recherche comme moteur de l'innovation et de la création d'entreprises dans les domaines nouveaux du développement durable : l'agrobiologie, l'amélioration des sols, l'évolution des méthodes agricoles respectueuses de l'environnement, les matériaux, l'énergie, les transports, la construction.

Une réserve de biosphère (Unesco) peut être un moyen de fédérer ces recherches essentielles.

Par ailleurs nous constatons que le tissu « enseignement-recherche-entreprises » est déjà très dense et c'est pourquoi il n'est nullement besoin d'un projet d'urbanisme démesuré et dépassé dans ses concepts, pour permettre à la recherche de se repositionner parmi les plus performantes en Europe et dans le monde.

La recherche dans le territoire des Pays de Saclay a plus besoin d'une meilleure utilisation des moyens existants, de la pérennisation de leur financement et de leur meilleur couplage avec l'enseignement et les entreprises, que de nouveaux équipements fortement médiatisés et manquant ensuite cruellement de budget de fonctionnement.

➤ **Innover pour répondre aux enjeux en termes d'urbanisme et de logement en Ile de France**

Face aux enjeux pour l'Ile de France, il est proposé de développer un nouveau modèle d'urbanisme qui, structuré sur le tissu agricole, intègre de nouveaux logements.

Nous proposons de construire les logements sur les agglomérations existantes sans consommer de terres agricoles, forestières ou naturelles et de transformer lors d'opérations de réhabilitation une partie de l'habitat collectif actuel en logement social.

Ce nouveau modèle « agriurbain » est fondé sur l'imbrication des espaces agricoles préservés et urbains au bénéfice d'activités diversifiées, notamment des jardins familiaux, des activités pédagogiques, de la commercialisation de produits agricoles de proximité. Il contribue à créer une cohésion sociale par les liens et les échanges qu'il génère.

La contribution du territoire des Pays de Saclay à l'équilibre régional en termes de logement est cohérent avec les grandes orientations du SDRIF en cours de révision, notamment en ce qui concerne le nombre de logements à produire.

La région Ile de France a été sélectionnée par le réseau IRIS et le Conseil de l'Europe pour devenir avec Trento en Italie et un territoire en Roumanie, l'un des trois «territoires responsables pour la cohésion sociale».

Le réseau IRIS explore des pistes innovantes pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté, en associant pouvoirs publics, banques éthiques, entreprises d'insertion, associations de commerce équitable, communication responsable, consommation responsable, AMAP.

Notre projet de territoire, autant social qu'économique et écologique, est au cœur de ces préoccupations.

➤ **Innover pour mettre en place des transports adaptés au tissu urbain diversifié.**

Les choix en matière d'urbanisme et de transports doivent être déterminés en fonction des orientations du projet et non pas déterminés a priori.

Nous souhaitons que le territoire conserve son caractère ouvert et agricole, ce qui impose des zones d'habitat de faible densité. Nous proposons d'innover en recherchant des solutions adaptées à des déplacements en zones d'habitation non denses au lieu d'y installer des modes de transports « urbains » : navettes, taxis collectifs, création de nœuds intermodaux (adaptant les principes des HUB du transport aérien) utilisant les réseaux existants (RER B et C, gares de Massy, Versailles, St Quentin en Yvelines).

⁵ IRIS : Inter réseau Européen des Initiatives Ethiques et Solidaires

Améliorer sensiblement la situation en matière de transports en commun, bus notamment, constitue un préalable. C'est une priorité de notre projet.

Le déploiement de réseau de circulations douces depuis Paris, Saint Quentin, Massy et des vallées environnantes, faciliterait l'accès à ce territoire et sa découverte. Cette nouvelle accessibilité favoriserait le développement d'activités d'agro-tourisme, activités économiques créatrices d'emplois et renforçant la visibilité du territoire.

Le déploiement d'infrastructures lourdes et nombreuses (fer ou routes) ferait basculer irrémédiablement ces territoires dans la banalisation de zones sub-urbaines, de banlieues.

La plupart des lignes de transport ont été conçues il y a plus de 20 ans et n'ont pas été adaptées à l'évolution de l'urbanisation ou de l'implantation d'établissements et d'entreprises. Le maintien du décret du 14 novembre 1949 bloque toute évolution et toute rationalisation des réseaux. Son abrogation est donc une priorité. L'objectif est de relier les principaux pôles du territoire en 20 minutes avec une zone tarifaire unique.

Le collectif, en accord avec le rapport de P. Lagayette (avril 2007) constate : que le développement de pôles d'excellence ne nécessite pas de transport lourd et structurant et que la logique d'utilisation des espaces appartenant à l'Etat, d'ailleurs très dispersés, a été un facteur d'isolement géographique des établissements d'enseignement et de recherche. Il est indispensable d'éviter de répéter les erreurs du passé sans avoir analysé les causes des échecs précédents.

➤ **Préserver la biodiversité et valoriser le patrimoine historique, les sites classés et l'équilibre hydraulique du territoire.**

Les Pays de Saclay, entre la Plaine de Versailles, le Triangle Vert et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, lui-même en continuité avec la forêt de Rambouillet, assurent la continuité naturelle entre ces territoires. Préserver la biodiversité et la richesse de ce patrimoine doit être une priorité.

Nous proposons, en association avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la création d'une réserve de biosphère (programme « Man and Biosphère » de l'UNESCO). Depuis 1971, ce programme permet de doter des territoires d'exception des outils de conservation et de recherche sur la biodiversité, en prenant soin d'intégrer la présence et les activités humaines dans ces objectifs écologiques. Au nombre d'une dizaine seulement en France, ils sont gérés par des chartes où interviennent tous les acteurs du territoire et comme recommandé par l'audit de Terre et Cité.

Les avantages d'une réserve de biosphère seront explicités dans la partie « biodiversité, hydrologie et patrimoine » du document. Il faut noter que d'autres domaines en bénéficieraient également d'un tel contexte : agriculture, équilibre hydraulique, valorisation du patrimoine, recherche scientifique, économie, habitat, etc....

La préservation de l'équilibre hydraulique implique bien évidemment la protection du réseau des étangs et des rigoles mais aussi un arrêt de l'imperméabilisation de nouvelles surfaces : le risque d'inondation souligné par l'IGE est trop présent.

Démarche pour un projet innovant : « LE POLE AGRIURBAIN DES PAYS DE SACLAY »

Nous sommes au début de la construction d'un nouveau territoire, le pôle Agriurbain des Pays de Saclay, sur la base d'un projet qui met en synergie la recherche, l'économie, l'agriculture et la ville.

Nous initiions une véritable démarche de construction participative s'inspirant de l'étude patrimoniale de « Terre et Cité » et nous ne pourrions, par conséquent, adhérer à un projet d'OIN qui serait imposé par l'Etat.

Ce travail participatif doit permettre d'établir une Charte des Pays de Saclay abordant l'ensemble des thèmes jugés essentiels par les acteurs de ce territoire.

Ces thèmes devront être, notamment : le respect des terres agricoles et les pratiques agricoles mises en œuvre, la typologie d'habitat et de construction, le respect des équilibres hydrauliques, la préservation du réseau des étangs et des rigoles, la réponse aux attentes des habitants et chercheurs en matière de transports en commun, la mise en place de circuits courts de distribution (notamment l'approvisionnement des restaurants collectifs à partir de produits locaux), les règles de participation des acteurs sur le territoire.

Le projet ne propose pas de solutions toutes faites, mais des objectifs et une démarche participative.

La vision de l'avenir des Pays de Saclay proposée ici se distingue des projets d'urbanisme banals souvent proposés sur ce territoire. Nous souhaitons en effet mettre au cœur de ce projet :

- **Sa contribution aux enjeux écologiques nationaux et même mondiaux,**
- **La protection définitive des terres fertiles et l'équilibre des espaces urbains, agricoles et naturels**
- **L'innovation au service d'un développement durable aussi bien scientifique qu'économique et social.**

2.4. CONSTAT ET ENJEUX

Le constat partagé et le besoin d'un projet de territoire à construire ensemble

Les implantations d'équipements ou d'entreprises et l'urbanisation se sont faites au coup par coup, sans concertation ni cohérence globale. Faute de projet partagé pour le territoire, les préoccupations locales, à court terme, ont le plus souvent pris le pas sur une réflexion plus large.

Le « découpage » administratif du territoire ne facilite pas la vision partagée de l'avenir du territoire. En absence de SCOT intercommunautaire, les intercommunalités n'ont pas su élaborer un projet de territoire commun.

Depuis les conclusions de l'Etude Patrimoniale de Terre et Cité⁶ en 2003, aucun projet de valorisation, équilibré, partagé par les acteurs locaux et positif pour l'Île de France, n'a été proposé.

Nous sommes nombreux (citoyens, scientifiques, entrepreneurs, agriculteurs, élus ...) à avoir apporté notre contribution à cette étude très complète mais interrompue donc inachevée. Elle n'a donc pas pu se traduire concrètement en projet de territoire.

Ses points forts sont une large participation des acteurs tout au long du processus ainsi qu'une méthodologie rigoureuse. Elle présente un état des lieux, puis une vision commune de l'avenir du Plateau de Saclay. Elle fait ressortir 3 scénarios :

- Un scénario négatif, sans projet d'ensemble : « la grande occasion manquée »
- Un scénario « tendanciel » du laisser faire menant à une « banalisation du territoire »
- Le scénario retenu, positif, s'appuie sur les points forts du territoire pour en faire un « territoire-projet exemplaire »

Dans ce scénario, « l'excellence ne se cantonne pas à tel ou tel domaine de haute technologie, pas plus qu'elle n'est réservée à telle ou telle frange du Plateau. Le territoire dans son ensemble doit être conçu comme un haut lieu de l'expérimentation, de la découverte et de l'innovation. »

Compte tenu des constats, des enjeux et des risques, il est apparu indispensable et urgent de proposer un projet de territoire novateur pour valoriser ces territoires.

Le potentiel et les enjeux pour le territoire des « Pays de Saclay »

Le territoire des Pays de Saclay possède un potentiel, diversifié, qui dans certains domaines est unique en Europe.

Une de ses caractéristiques principale est la présence dans sa zone cenrale de 5000 hectares, dont 2700 hectares de terres agricoles. Il faut y ajouter les espaces boisés créant le lien avec les vallées. La richesse et l'exemplarité de ce territoire sont dues aussi, à la présence de centres de recherche et d'établissements d'enseignements prestigieux, d'espaces ouverts, agricoles ou de loisirs, d'un habitat diversifié (villes, bourgs, villages), d'un environnement naturel exceptionnel maintenant une biodiversité riche (bois, champs, étangs,) d'un capital patrimonial (les sites archéologiques, les rigoles du Plateau de Saclay), d'activités économiques (entreprises, agricultures).

C'est cette diversité équilibrée qui fait l'attractivité de ces territoires.

C'est l'expression du potentiel existant qui permettra d'en faire un territoire exemplaire, visible.

Cette même diversité donne à ce territoire le potentiel pour devenir un véritable lieu de rencontre et de cohésion sociale.

Mais l'équilibre est fragile et les options radicales qui tenteraient de privilégier ou renforcer un des éléments au détriment d'un autre, feraient perdre cette attractivité en faisant basculer ces territoires dans la banalité.

Et d'ailleurs une des conclusions de l'étude patrimoniale de Terre et Cité était : « ne rien faire ou laisser faire les pouvoirs est dangereux. Seule la mise en place d'un projet de territoire partagé peut permettre au Plateau de Saclay et des vallées de devenir un territoire exemplaire au niveau européen et mondial. »

La fragilité de ces territoires

➤ Des territoires périurbains à la nouvelle réalité des territoires « agriurbains ».

Ces territoires situés à 15 kilomètres de la capitale, dont l'activité principale a été longtemps l'agriculture, sont l'objet depuis plusieurs décennies, de projets d'urbanisation.

Ces territoires sont convoités par les « urbains » y voyant des espaces de respiration, par les collectivités comme réserves foncières pour les citoyens recherchant le calme et par les « aménageurs » pour la réalisation d'infrastructures nationales ou internationales apportant plus de nuisance que de bien être aux habitants. Les projets de prolongation de l'A12 ou le bouclage de la Francilienne en travers du Plateau de Saclay sont des exemples de ces démarches technocratiques.

⁶ Terre et Cité : plateauesaclay.terreetcite.org et voir en annexe

Compte tenu des effets des transports routiers sur le réchauffement climatique, il faudra réduire les déplacements en transports individuels. On ne peut appliquer des schémas d'aménagements des territoires conçus il y a 30 ans, alors que l'on ne connaissait pas les conséquences des transports routiers sur le climat. Maintenant on sait !

Les agriculteurs se sentent « agressés » par la pression urbaine, foncière mais aussi sociale. Le lien social entre l'agriculteur et celui qu'il devrait nourrir est rompu. Le citoyen ne reconnaît plus son rôle à l'agriculteur et ne perçoit plus l'importance d'activités agricoles dans les villes.

Les zones agricoles n'ont pas de statut protecteur comme les zones de montagne ou du littoral qui ont leurs règles d'urbanisme ou de protection et des structures propres : parcs naturels nationaux, ou régionaux, réserves de biosphères ...

Alors que les villes s'organisent sur la base de règlements : POS, PLU, SCOT, PLH, les territoires périurbains sont définis « en négatif » comme n'étant « ni urbains, ni agricoles ». Leur évolution est anarchique, livrée aux intérêts momentanés et à la spéculation. On y retrouve souvent ce que la ville n'accepte plus.

Le grand nombre de termes pour désigner ces espaces témoignent du manque d'identité : espace urbain, entrée de ville, périurbain, banlieue, périphérie de ville.

Or c'est dans ces territoires que le développement, la croissance économique et démographique se font et vont se faire dans les années à venir (Voir le rapport du Sénat. G. Larcher 1998). Ces territoires sont en situation de devenir les « laboratoires de conception de la ville de demain ».

Il est impératif de définir positivement ces territoires avec des règles d'organisation de gestion territoriale différentes.

Le territoire des Pays de Saclay, intégrés dans la région parisienne urbanisée peut devenir exemplaire par la création d'un ville-campagne (voir les exemples étrangers ou français dans la deuxième partie du document).

La contribution de ce territoire au développement durable de l'Île de France

➤ **Le rôle du territoire des Pays de Saclay dans la réponse aux enjeux de l'Île de France**

Élément essentiel de la ceinture verte en Île de France, le territoire constitue un couloir de biodiversité de transition entre la forêt de Rambouillet, le Hurepoix, la Vallée de Chevreuse, la Plaine de Versailles et l'entrée vers Paris par le bois de Meudon et le bois de Boulogne.

Il doit avoir un rôle d'accueil pour les citoyens par le développement de l'agro tourisme, les randonnées, les activités éducatives, l'implantation d'infrastructure d'accueil (gîtes d'étape).

Les territoires doivent pouvoir accueillir de nouveaux arrivants afin de maintenir les équilibres et renouveler les départs.

Tout projet favorisant prioritairement une urbanisation démesurée accentuerait les déséquilibres régionaux.

➤ **Le projet et le SDRIF**

Notre projet est en accord avec les grands principes qui guident les orientations du SDRIF 2007 :

- Réduire significativement les inégalités, renforcer la cohésion sociale, rendre le territoire « robuste »⁷ face aux crises majeures liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles. Diminuer la vulnérabilité des territoires face à ces risques, c'est permettre à l'Île de France de rester dynamique et garantir un développement durable.
- Le nombre de logements à « produire » sur l'Île de France (produire = réhabiliter + construire)

Le SDRIF recommande de préserver au moins 2300 hectares de terres agricoles exploitables, productives, hors surfaces dédiées à la recherche, espaces verts, bois, bassins de rétention, espaces de loisirs et autres délaissés de carrefours. Nous demandons que cette exigence soit concrétisée très rapidement .

Les terres fertiles font partie du patrimoine commun et un pacte social devra être passé entre les acteurs afin que soit établi que les terres agricoles, bien commun, sont définitivement non constructibles et dédiées à une production agricole respectueuse de l'environnement.

En sachant valoriser ses atouts, ce territoire peut contribuer non seulement, à l'équilibre et au développement harmonieux de la région, mais aussi nous aider concrètement à relever les défis majeurs du siècle, en matière d'innovation, de développement économique, de protection environnementale, de sécurité alimentaire, de changement climatique et de cohésion sociale.

Ces points seront abordés dans la suite du document; on les trouvera souvent dans plusieurs chapitres de façon quelque peu redondante, car les divers aspects que nous traitons y sont intimement liés. C'est d'ailleurs ce qui fait l'originalité, la force, et la cohérence du projet que nous présentons : doté d'une vision globale, construit sur une solide connaissance du terrain, de ses populations, de ses qualités, aspirations et difficultés, nous n'omettons aucun aspect du développement, mais nous en percevons toutes les interpénétrations. Ce sont celles-ci, et les synergies entre acteurs du territoire et disciplines, actuellement en émergence, qui peuvent faire que ce territoire deviendra un territoire expérimental, tant en matière sociale qu'environnementale et de recherche scientifique unique et de visibilité internationale.

⁷ Un territoire « robuste » est un territoire qui résiste, qui n'est pas paralysé par des dysfonctionnements par exemple : pénurie d'approvisionnement alimentaire, aux aléas climatiques, aux dérèglements climatiques, à la hausse démesurée des coûts énergétiques ...

Il peut devenir un exemple mondial par la création d'une zone préservée : la « Réserve de Biosphère ».

3. PLAN D'ACTION

Reprenant une des recommandations de l'Etude patrimoniale de Terre et Cité il est indispensable de favoriser les échanges entre les acteurs par la création d'un lieu de rencontre et la mise en place d'une structure d'échange et de réflexion.

3.1. CREER UN LIEU DE RENCONTRE : « LA MAISON DES PAYS DE SACLAY »

Cette maison serait le lieu d'échanges et le centre de l'émergence de nouvelles actions

- Le développement de liens entre les différents acteurs, agriculteurs, citoyens, scientifiques, entrepreneurs
- Le développement du tourisme local
- Le lieu d'expositions, de colloques
- Organisation d'un événement annuel : la « Fête des Pays de Saclay », « les rencontres des Pays de Saclay » ...

3.2. CONSTITUER UN CONSEIL DES PAYS DE SACLAY

L'ensemble des acteurs y serait représenté sur le modèle ou dans le cadre de la démarche entreprise par l'association Terre et Cité qui propose une organisation avec 4 collèges : les élus, les acteurs de l'agriculture et du paysage, les acteurs économiques, scientifiques et de l'enseignement et le monde associatif.

La première mission du Conseil serait de rédiger la Charte des Pays de Saclay.

En préambule la charte des Pays de Saclay devra confirmer la protection des terres fertiles et des espaces ouverts afin que considérés comme patrimoine commun ils deviennent inaliénables (l'étude Terre et Cité proposait des règles strictes afin de préserver des capacités d'adaptations des exploitations agricoles). Elle devra aussi définir les pratiques agricoles souhaitées dans l'avenir.

La charte devra ensuite définir des principes partagés par les acteurs dans les domaines jugés essentiels par les acteurs. (habitats, déplacements, emplois, approvisionnements, énergie, espaces, développement d'activités, de tourisme ...)

La charte établira les règles de fonctionnement entre les acteurs (écoute, propositions puis études des projets, prises de décisions...)

Le Conseil constitué précédemment sera chargé de faire des propositions sur la base des thèmes ci après.

3.3. PROPOSITIONS D'ACTIONS

Développer une nouvelle agriculture urbaine dans un territoire « Agriurbain »

- Préserver des surfaces suffisantes pour être exploitables
- Développer une agriculture respectueuse de l'environnement et nourricière pour la ville
- Intégrer l'agriculture urbaine comme un axe structurant la ville
- Rendre à l'agriculture son rôle économique local
- Donner un horizon aux exploitants agricoles en définissant un vrai statut protecteur aux terres agricoles
- Témoigner de l'absurdité et du danger de faire disparaître les terres fertiles
- Ne plus imperméabiliser les terres agricoles
- Valoriser les potentiels agricoles du territoire par des programmes de recherche axés sur le vivant respectueux de l'homme
- Préserver la biodiversité, naturelle et développée par les activités humaines
- Valoriser la « multifonctionnalité » des espaces agricoles : production, paysages, loisirs, identité, historique, patrimoine, bien collectif, appartenance...

Rendre plus performante la recherche, facteur essentiel du développement économique.

- Développer la recherche en valorisant le tissu existant, en renforçant les moyens
- Favoriser l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois et non les simples transferts sans création nette d'emplois,
- Développer la recherche autour de l'agriculture respectueuse de l'environnement e des hommes
- Développer des recherches dans le domaine du développement durable
- Utiliser en priorité les zones d'activités existantes et sous occupées sans consommer de terres agricoles
- Développer le tourisme scientifique et industriel comme nouvelle activité économique.

Développer une urbanisation assurant la cohésion sociale par l'intégration des nouveaux logements dans l'existant.

- Assurer la production de logements en restant « économe » des espaces
- Stopper l'urbanisation en tache d'huile dans la continuité des parties déjà urbanisées ou en peau de léopard
- Repenser l'urbanisme dans les villages, les villes et les bourgs, afin d'assurer la mixité garante de la cohésion sociale
- Reconquérir des espaces urbains au bénéfice d'activités à dominante agricole, diversifiées, marchandes et non-marchandes : professionnelles, loisirs, insertion ...
- Utiliser en priorité les zones constructibles fixées dans les PLU et PLH et refuser de « consommer » les terres agricoles
- Construire les logements autour des transports en commun existants
- Garantir des continuités écologiques.

Développer des transports adaptés aux besoins des citoyens et usagers de ces territoires

- Améliorer prioritairement et très fortement les transports en commun existants (RER B et C, réseau de bus)
- Repenser les transports dans des zones peu denses, imaginer d'autres types de réseaux (hub, taxis collectifs...)
- Créer un maillage pour rassembler les voyageurs vers les gares existantes
- Développer les sentiers et pistes cyclables entre les villes et les zones agricoles et ouvertes (développement du tourisme vert sur le territoire)
- Annuler les projets d'autoroute, d'échangeurs autoroutiers
- Annuler le projet de transports en commun lourds traversant les Pays de Saclay.

Valoriser le patrimoine hydraulique, historique et préserver la biodiversité

- Réhabiliter et valoriser les réseaux de rigoles et d'étangs, garant des équilibres des écoulements sur le plateau et dans les vallées
- Valoriser le patrimoine culturel et historique du territoire
- Préserver, rénover le patrimoine foncier agricole : les fermes
- Maintenir la Ceinture Verte autour de la capitale, garant du maintien de la bio diversité
- Associer les zones protégées, la Vallée de la Bièvres, la vallée de Chevreuse dans un projet ambitieux et exemplaire soutenu par l'UNESCO : une « réserve de biosphère ».

4. BIBLIOGRAPHIE

Le projet fait référence, entre autres aux documents suivants :

- L'avis du Conseil économique et Social Européen sur l'Agriculture périurbaine (CESE 109/2004 ES-SL/ct/nr)
- Le rapport du Sénat N° 541 du 5 mai 2003 sur la gestion des espaces périurbains (G. Larcher)
- La Stratégie Nationale pour la Bio Diversité adoptée par la France en 2004
- La proposition de Directive du Parlement Européen pour la protection des sols (COM (2006) 232 du 22,09,2006)
- Le rapport de M.Philippe Lagayette remis au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 10 avril 2007
- Le rapport de la FAO : Conférence internationale sur l'Agriculture Biologique et la Sécurité Alimentaire mai 2005 (OFS/2007/REP)
- Le livre blanc du Plan Climat de Paris (2006)
- Le Projet de SDRIF de février 2007



➤ **Contact : « contact@lespaysdesaclay.org »**